



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA23 13 0131

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA23 13 0132

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA23 13 0133

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit approuvé tel que soumis au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 03 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Cinq citoyens posent des questions et il y a dépôt de photos montant des chiens dans le mini-parc Chopin. À 19 h 25, la période de questions est terminée.

CA23 13 0134

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE JARDINS COMMUNAUTAIRES - RUE JEAN-RIVARD (PHASE II) DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES POUR LES AÎNÉS » (PRIMA) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement et développement de jardins communautaires - rue Jean-Rivard (Phase II) de l'arrondissement de Saint-Léonard » dans le cadre du « Programme d'infrastructures pour les aînés » (PRIMA) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à participer financièrement au projet et à en assumer les frais d'exploitation et d'entretien.

De confirmer que l'arrondissement assumera tous les coûts non admissibles du projet, y compris tout dépassement de coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1230391003

Le 5 juin 2023

CA23 13 0135

MOTION SOULIGNANT, À L'OCCASION DU MOIS DU PATRIMOINE ITALIEN, L'IMPORTANT CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE AU DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE, CULTUREL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU QU'à la fin du XV^e siècle, le vénitien Giovanni Caboto et le génois Cristoforo Colombo, entre autres navigateurs, ont entamé des voyages d'exploration vers l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE depuis la fin du XIX^e siècle, Montréal est une terre d'accueil pour la population italienne;

ATTENDU QUE selon les données du dernier recensement national de 2021, la population italienne représentait 20,6 % de la population immigrante de l'arrondissement de Saint-Léonard, soit près de 7 500 personnes, et cela, sans compter les immigrants de 2^e et de 3^e génération qui sont issus de cette immigration;

ATTENDU QUE le 10 juin est la journée officielle de commémoration de l'Anniversaire de l'internement de 591 Italo-Canadiens en 1940 par le gouvernement canadien dans des camps, et que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour le traitement réservé aux Italo-Canadiens par le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale;

ATTENDU QUE la motion M-64, adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa, visait à reconnaître la contribution des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne en déclarant juin, Mois du patrimoine italien;

ATTENDU QUE la population italienne a contribué manifestement et contribue encore au développement historique, social, culturel et économique de l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite souligner et rappeler la contribution de personnes venues d'Italie à la fondation de la Nouvelle-France et à la fondation de Montréal;

ATTENDU QUE Giovanni Battista Ramusio (20 juillet 1485 - 10 juillet 1557) était un géographe et un écrivain voyageur italien;

ATTENDU QUE Ramusio, qui parlait couramment plusieurs langues, occupait la position de secrétaire auprès d'une famille vénitienne désignée ambassadeur de la République en France et que sa position assurait au géographe la connaissance des nouvelles découvertes par les explorateurs de toute l'Europe;

ATTENDU QUE dans l'une de ses narrations publiée en 1556 intitulée *Navigazioni et Viaggi Nel Quale si Contiene le Navigazioni Al Mondo Nuovo*, Ramusio présente Jacques Cartier visitant Hochelaga et que c'est grâce à ce récit que l'Europe a connu le voyage de Jacques Cartier en 1534, presque dix ans après la découverte de la Terra Nova par un autre vénitien Giovanni Verrazzano en 1523;

ATTENDU QUE le Plan de Hochelaga de 1556 par Ramusio est d'une très grande valeur historique et qu'il est exposé à l'intérieur du chalet du Mont-Royal en rappel de ce grand géographe vénitien et en signe d'étroite collaboration entre les italiens et les français de l'époque;

ATTENDU QUE l'étroite collaboration de Ramusio et de Verrazzano entre les italiens et les français du 15^{ème} siècle symbolise bien le désir des immigrants d'Italie (qui composent la plus forte communauté ethnique de Montréal) au développement de la Métropole et à leur intégration au Québec;



ATTENDU QUE le comité de toponymie de la Ville de Montréal a donné un avis favorable au choix du nom « Giovanni Battista Ramusio ».

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet, Angela Gentile, Arij El Korbi et Suzanne De Larochellière

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement profite du Mois du patrimoine italien pour souligner l'importante contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, social et économique de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Que le conseil d'arrondissement recommande que la prochaine nouvelle rue dans l'arrondissement de Saint-Léonard soit nommée rue Giovanni Battista Ramusio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1239381010

CA23 13 0136

OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION ROUTIÈRE ET RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE D'INTERSECTIONS (PRR-2023) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-184 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - 4 337 217,57 \$ (CONTRAT : 3 942 925,06 \$ + CONTINGENCES : 394 292,51 \$).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection routière et réaménagement géométrique d'intersections (PRR-2023), appel d'offres numéro 102-184, au montant maximal de 3 942 925,06 \$.

L'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires ».

D'autoriser une dépense maximale de 4 337 217,57 \$, soit 3 942 925,06 \$, le prix de la soumission, augmenté de 394 292,51 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1236609007

CA23 13 0137

**OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DU PAVILLON
LUIGI-PIRANDELLO - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-259 - 9282-0786 QUÉBEC INC.
(GROUPE DCR) - 468 132,21 \$ (CONTRAT : 400 113,00 \$ + CONTINGENCES : 68 019,21 \$).**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9282-0786 QUEBEC INC. (GROUPE DCR), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement de la cuisine du pavillon Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 300-259, au montant total de 400 113,00 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 468 132,21 \$, soit 400 113,00 \$, le prix de la soumission, augmenté de 68 019,21 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239005001

CA23 13 0138

**OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES ET
DES LUMINAIRES AU COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES
NUMÉRO 300-281 - 9203-8959 QUÉBEC INC. (POTOSI CONSTRUCTION) – 293 059,71 \$
(CONTRAT : 273 059,71 \$ + CONTINGENCES : 20 000,00 \$).**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9203-8959 QUÉBEC INC. (POTOSI CONSTRUCTION), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remplacement des portes extérieures et des luminaires au Complexe aquatique Saint-Léonard, appel d'offres numéro 300-281, au montant total de 273 059,71 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 293 059,71 \$, soit 273 059,71 \$, le prix de la soumission, augmenté de 20 000,00 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1238500002



CA23 13 0139

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES DE SURVEILLANCE DE DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 23-19927 - IGF AXIOM INC. - 309 294,25 \$ (CONTRAT : 294 565,95 \$ + VARIATION DE QUANTITÉS : 14 728,30 \$).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à IGF AXIOM INC., le seul soumissionnaire conforme, pour des services de surveillance de divers travaux de construction dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 23-19927, au montant maximal de 294 565,95 \$.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires » émis le 16 mars 2021, l'Adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 500 000 \$ pour des biens et services, en incluant les renouvellements.

D'autoriser une dépense maximale de 309 294,25 \$, soit 294 565,95 \$, le prix de la soumission, augmenté de 14 728,30 \$, à titre de budget de variation de quantités.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1233693002

CA23 13 0140

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDE URBAINE ET ANALYSE DE MARCHÉ POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-293 - L'ATELIER URBAIN INC. - 46 569,19 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à L'ATELIER URBAIN INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels en étude urbaine et analyse de marché pour la réalisation d'une étude des besoins en équipements collectifs pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro SP-293, au montant total de 46 569,19 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1239000002

CA23 13 0141

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ TOTALISANT 162 361 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MESS 2018-2024).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant 162 361 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2018-2024). Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2023
Compagnie Théâtre Créole	Art pour tous	10 000 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Camp de jour à rabais - Multirécro	11 335 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerelles	12 446 \$
Mains utiles	Espace femmes	12 641 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Atelier 1ère génération 0 - 5 ans	17 432 \$
Gestion Multisports St-Léonard	La force d'une équipe	19 029 \$
Concertation en sécurité alimentaire Saint-Léonard	Une action concertée et communautaire pour une sécurité alimentaire à Saint-Léonard	19 930 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Ludothèque l'allée Léo	28 255 \$
Bureau Associatif pour la diversité et la réinsertion	Ensemble pour une alimentation saine et équilibrée	31 293 \$
	TOTAL :	162 361 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1238717007

**CA23 13 0142**

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 9 629,26 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE MISE EN FORME DES AÎNÉS POUR L'ANNÉE 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 9 629,26 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour des activités physiques de mise en forme des aînés pour l'année 2023. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Club d'âge d'or Foglie Verde	Danse sociale, en ligne et gymnastique	2 185,80 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	2 460,00 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2 483,46 \$
Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	2 500,00 \$
TOTAL :		9 629,26 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1238717018

CA23 13 0143

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR SOUTENIR SON VOLET « ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE » LORS DE SES CAMPS DE JOUR 2023-2024.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour soutenir son volet « Accompagnement des jeunes ayant une limitation fonctionnelle » lors de ses camps de jour 2023-2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1239012003

Le 5 juin 2023

CA23 13 0144

APPROUVER LA MODIFICATION À LA CONVENTION AVEC GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD AFIN DE PERMETTRE LA VENTE D'ANNONCES PUBLICITAIRES SUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver la modification à la convention avec Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires sur le terrain synthétique du complexe sportif Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1239012004

CA23 13 0145

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239956003

CA23 13 0146

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239922001



CA23 13 0147

AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS DE 204 000 \$ AFIN DE FINANCER DES BESOINS ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION LOCAL DE FORESTERIE URBAINE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'autoriser une affectation de surplus de 204 000 \$ afin de financer des besoins additionnels dans le cadre du plan d'action local de foresterie urbaine.

D'affecter cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1233574001

CA23 13 0148

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS 2022 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Suzanne De Larochellière, Dominic Perri, Angela Gentile et Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers 2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'approuver la publication du texte dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1233574002

CA23 13 0149

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-366 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À PROHIBER LES « RÉSIDENCES DE TOURISME » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-366 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage 1886, de façon à prohiber les « résidences de tourisme » sur l'ensemble du territoire, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1234871002

CA23 13 0150

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-366 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À
PROHIBER LES « RÉSIDENCES DE TOURISME » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-366 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à prohiber les « résidences de tourisme » sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1234871002

CA23 13 0151

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO
1886-367 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1886, DE FAÇON À PROHIBER LES « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE »
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-367 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage 1886, de façon à prohiber les « établissements de résidence principale » sur l'ensemble du territoire, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1234871003

CA23 13 0152

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-367 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À
PROHIBER LES « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-367 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à prohiber les « établissements de résidence principale » sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1234871003



CA23 13 0153

ADOPTION DE L'ORDONNANCE NUMÉRO 2225, O-1 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUGMENTER LE MONTANT MAXIMAL DES SUBVENTIONS POUVANT ÊTRE ACCORDÉES À UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2225, O-1 intitulée : Ordonnance pour augmenter le montant maximal des subventions pouvant être accordées à une société de développement commercial, en vertu de l'article 6 du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (2225).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1237987003

CA23 13 0154

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2268-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (2268) AFIN D'INTÉGRER LA LISTE DES MODULES D'AFFICHAGE LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT ET DE PRÉVOIR SA MODIFICATION PAR ORDONNANCE.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1er mai 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2268-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (2268) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement et de prévoir sa modification par ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1233022011

CA23 13 0155

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2023-01/H12-10 - 8996, BOULEVARD LANGELIER - LOT NUMÉRO 1 335 228 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 avril 2023;

Le 5 juin 2023

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mai 2023;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 1er mai 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2023 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2023-01/H12-10 visant à autoriser le retrait du garage au sous-sol, le retrait de la porte de garage, le rehaussement de l'entrée en contrebas, le retrait de l'entrée charretière et l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment situé au 8996, boulevard Langelier, lot numéro 1 335 228 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 1 335 228 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, le retrait du garage au sous-sol, le retrait de la porte de garage, le rehaussement de l'entrée en contrebas, le retrait de l'entrée charretière et l'ajout d'un logement au sous-sol sont autorisés aux conditions à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger :

- a) à la nécessité d'un espace de stationnement;
- b) au nombre de cases de stationnement minimales requises;
- c) à l'emplacement d'un espace de stationnement;
- d) à l'aménagement et à l'entretien d'un espace de stationnement;
- e) aux dispositions visant la transformation d'une construction dérogatoire.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. Le stationnement est interdit dans l'espace correspondant à la voie d'accès véhiculaire à rehausser. Cette dernière devra être déminéralisée, remblayée et verdie. L'entrée charretière qui se trouve devant cette entrée véhiculaire devra être désaffectée.
4. La superficie totale de verdissement de la propriété ne doit pas être inférieure à ce qui est montré sur le plan d'aménagement paysager de l'annexe A.
5. Les cases de stationnement en cour latérale sud doivent être relocalisées le long de la limite latérale et non le long du mur extérieur et ce, tel que montré sur le plan d'aménagement paysager de l'annexe A.
6. Une bande de végétation est requise entre le mur latéral et l'espace de stationnement en cour latérale sud.
7. Hors des jours de collecte, les bacs de matières résiduelles, s'ils ne sont pas entreposés à l'intérieur, doivent être laissés derrière la clôture opaque existante, en cour latérale ou arrière, faisant en sorte que ces derniers ne soient pas visibles de la voie publique.



CHAPITRE IV RÉALISATION DES TRAVAUX

8. Une demande de permis de transformation, relativement aux travaux visés par le projet particulier, doit être déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
9. L'autorisation est conditionnelle à la réalisation des travaux de mise en valeur des espaces extérieurs décrits au chapitre III de la présente résolution. À cet effet, la demande de permis de transformation devra inclure des plans démontrant le respect des conditions de la présente résolution.

CHAPITRE V DISPOSITIONS FINALES

10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à cette dernière est nulle et sans effet.
11. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
12. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Annexe A - Plan d'aménagement paysager », préparé par « Atelier MA – Architecture + Design », estampillé en date du 28 mars 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1234871001

CA23 13 0156

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Arij El Korbi et Suzanne De Larochellière

et résolu :

De désigner madame la conseillère Angela Gentile comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1233022002

CA23 13 0157

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 3 MAI 2023.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1233385008

CA23 13 0158

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2022 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1233385004

CA23 13 0159

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Qu'à 20 h 11, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 5 juin 2023